Réf. Farde e-Assemblées : 2716049

N° OJ : **92**

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/06/2026

Objet : Convention entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts et M. Pierre HUJOEL.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur;

Vu le Décret de la Communauté française du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique;

Vu le Décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Considérant que la présente convention a pour objet de régir les modalités de mise à disposition d'un espace d'exposition situé 55, rue du Conseil à 1050 Bruxelles, entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles-Ecole supérieure des Arts et M. Pierre Hujoel, dans le cadre de l'organisation du jury et l'exposition de fin d'année des étudiants du cursus de tapisserie et le cursus de photo, du 07 juin au 16 juin 2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts et M. Pierre HUJOEL est adoptée.

Annexes :

CONVENTION FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)